



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

2023 / 107

Le Maire de la Commune de PUYGOUZON,

- **VU** l'article L 121.19 1er du Code des Communes,
- **Vu** la circulaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports n° 267 du 31 Mars 1964
- **CONSIDÉRANT** qu'en raison des conditions atmosphériques et pour des raisons de sécurité il y a lieu de régler les conditions d'utilisation de l'aire de jeux du stade municipal

DÉCLARE impraticable le stade d'honneur à La Cayrié

DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2023 AU DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023 MIDI

FAIT à PUYGOUZON, le 8 décembre 2023

Le Maire

Thierry DUFOUR

